



PRÉFET DE LA LOIRE

PRÉFECTURE
SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Pôle d'Appui Territorial
Courriel : pref-comite-aux-ruralites@loire.gouv.fr
Téléphone : 04.77.48.48.81
Télécopie : 04.77.48.45.60

Annexe II

ATTESTATION DE DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION DSIL

*Attestation de transmission à envoyer en double exemplaire accompagnée des pièces constitutives du dossier.
Ce présent document sera retourné avec le cachet de la préfecture et attestera du dépôt de la demande visée ci-après.*

Nom de la collectivité :

Intitulé de l'opération :

DATE D'ENVOI ET VISA DE LA COLLECTIVITÉ

Certifiant la transmission des documents détaillés ci-dessus

Date :

VISA PRÉFECTURE

Attestant la réception des documents

Date :

*A la réception de la présente attestation, il vous est possible de commencer l'exécution de l'opération (acceptation par signature ou délibération des marchés de travaux). **La présente attestation de dépôt ne vaut pas décision attributive de subvention.** Il vous appartiendra de tenir informé le préfet de la date de commencement d'exécution de cette opération.*

Rappel: La date de déclaration ou de la réputation du caractère complet du dossier reste indispensable pour l'instruction du dossier et de l'éventuelle attribution de la subvention.